



ANIMATEUR FEDERAL DE BEACH

PRESENTATION GENERALE DE LA FORMATION

Il n'y a pas de pré requis pour l'inscription à la formation.

Durée: 20 h

Objectifs de la formation :

La formation d'animateur fédéral de beach permet une entrée dans l'activité beach pour donner les bases de l'animation aux nouveaux encadrants de l'activité.

Public concerné :

Tout public

Compétences majeures développées :

L'animateur beach doit savoir réaliser des animations de terrain pour jeunes ou adultes, aménager la pratique du beach, organiser des tournois (formule sportive), en garantissant la sécurité aux pratiquants

Il organisera l'accueil, le suivi et la fidélisation du public dans la structure concernée, et saura faire connaître son action.

Conditions à remplir

Etre Licencié(e) FFVB dans la saison en cours.

Durée

12 heures.

Evaluation de la formation :

- Assister à la totalité de la formation
- Formation validée par le formateur qui organise la session

Certification

- Formation certifiée par le technicien référent des formations régionales (CTS, ou équipe technique régionale) qui a agréé le formateur de la session.

Validité du diplôme

Validité permanente

Evolution possible

- Instructeur fédéral de beach,
- Educateur Ecole de Volley-Ball 1^{er} et 2^{ème} degré
- Brevet Professionnel Jeunesse et Education Populaire (BPJEPS) Sports Collectifs.

Responsable du dossier d'inscription

Organisme formateur

Coordonnateur

Formateur habilité par le Responsable Régional de formation.



Dates et Lieux

Définis dans le calendrier régional de formation.

Nombre de stagiaires

Maximum 20 personnes.

Frais pédagogiques de formation

A la discrétion de l'organisateur, incluant la fourniture de publications fédérales à la clôture de la formation.

Les frais de formation peuvent être pris en charge par un organisme financeur de formation (*AGEFOS ou autres...*).

Date limite d'inscription

A la discrétion du club organisateur mais validation auprès de la CRT 15 jours avant minimum.